



Litige : employeur arnaqueur?? help

Par **aktarus21**, le **15/12/2008 à 11:47**

Bonjour,

J'ai été embauché le 2 janvier 2006 au sein d'une société en tant que commercial je bénéficiais d'une voiture de société, j'ai quitté cette société le 4 août 2007 en rendant mon véhicule à la société et en payant une franchise pour par exemple rayures, trou de cigarettes etc... ce que je conçois.

En juillet 2008 je reçois une lettre du groupe dont la société dépend me disant qu'au titre de l'exercice 2007 je bénéficie d'un intéressement au bénéfice de 470 euros vu que je ne suis plus dans cette société je demande donc son déblocage. Début septembre toujours pas de nouvelle je décide donc de téléphoner afin de savoir ce qu'il en est, et on me dit que le moteur de la voiture a cassé et qu'il m'en tient pour responsable vu que pendant que j'étais encore dans cette société j'ai fait une vidange 3000km après la kilométrie prévue, ce qui ne peut absolument pas entraîner une casse moteur surtout que ce moteur a cassé 1 an après que j'ai rendu la voiture?!!! Suite à ça après avoir pris des conseils auprès d'un avocat conseil gratuit j'envoie une mise en demeure à la société et en disant que si elle ne donnait pas suite je déposerais une injonction de payer au tribunal ce que j'ai fait et celle-ci m'a été refusée mais sans préciser de motif particulier voilà je comptais sur cet argent et je ne comprends pas pourquoi on me refuse cette injonction merci de me venir en aide et de m'aider pour savoir si c'est le dossier que j'ai mal construit ou alors que je me suis adressé à un mauvais endroit aidé moi merci